

BEN AIME QUAND C'EST SIMPLE



AVEC SON **ASSURANCE HABITATION**, TOUT
EST DÉJÀ PRÉVU EN CAS DE PROBLÈME.



60 € de franchise
quel que soit le sinistre*.

*Franchise unique de 120 € réduite à 60 € si aucun sinistre n'a lieu pendant 2 ans consécutifs.



PRENDRE SOIN DE VOTRE LOGEMENT, C'EST PRENDRE SOIN DE VOUS.

La qualité de votre logement, sa température, l'absence d'humidité ou de nuisances sonores sont autant de critères qui peuvent avoir un impact sur votre santé.

Et si votre santé passait aussi par un logement dans lequel vous avez confiance et vous sentez bien ?



Avec notre assurance habitation, vous avez le choix entre 2 niveaux de protection, pour adapter votre couverture à vos besoins :

- > **La formule Confort** : qui vous assure une protection complète contre **tous les risques majeurs** (incendie, dégâts des eaux, bris de glace...) que vous pourriez rencontrer.
- > **La formule Confort +** : qui vous permet de bénéficier de toutes les garanties de la formule Confort **mais aussi de garanties supplémentaires et de plafonds de remboursement plus élevés** pour mieux protéger votre logement et ses équipements au quotidien.

DES GARANTIES QUI FONT LA DIFFÉRENCE :

Dès la formule Confort, sans option supplémentaire :



Indemnisation **en cas de vol ou tentative de vol** et remplacement des serrures en cas de vol des clés à l'extérieur du domicile.



Bris de glace immobilier et appareils sanitaires (lavabos, toilettes) assurés.



Forfait **perte de denrées alimentaires** du réfrigérateur-congélateur.

Et avec la formule Confort + :



Indemnisation à neuf des biens multimédias de - de 2 ans et des autres biens mobiliers de - de 5 ans.



Couverture des **objets de valeur**.



Le Label d'Excellence des dossiers de l'Épargne est attribué par un organisme indépendant des banques et compagnies d'assurance. Obtenu sur la base de nombreux critères comme notamment les garanties, les prix et les services, il constitue **un gage de qualité des prestations et des services proposés**.

Les + Harmonie :



Une franchise de 120€, réduite à 60€ au bout de 2 ans sans **sinistre**.



Une assistance 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner en cas d'urgence : envoi de professionnels à votre domicile, gardiennage, hébergement provisoire...



Une prise en charge complète ou un accompagnement dans vos démarches de résiliation auprès de votre ancienne assurance.



L'envoi automatique de l'attestation d'assurance auprès de votre bailleur, social ou privé.

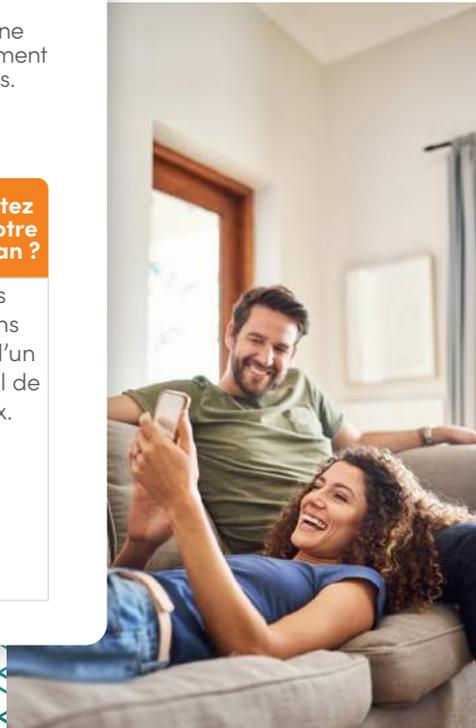


UN ACCOMPAGNEMENT SIMPLE ET RAPIDE EN CAS DE SINISTRE :

Déclarez votre sinistre par téléphone, et profitez d'une télé-expertise en ligne par un professionnel du bâtiment pour chiffrer rapidement le montant des dommages.

Vous aurez ensuite le choix entre 3 types d'indemnisation :

Vous souhaitez faire les réparations vous-même ?	Vous préférez faire appel à des professionnels ?	Vous souhaitez mandater votre propre artisan ?
Nous vous fournissons la liste des matériaux à prévoir et des enseignes ou vous approvisionner. Vous n'avez pas les frais à avancer.	Notre réseau d'artisans réparateurs peut intervenir pour vous, dans les meilleurs délais.	Nous vous indemnisons sur facture d'un professionnel de votre choix.





2 options au choix

POUR COMPLÉTER VOTRE PROTECTION :



PROTECTION JURIDIQUE

Litiges de voisinage, conflit avec un professionnel, usurpation d'identité... protégez vos droits au quotidien.



ASSURANCE SCOLAIRE

Protégez votre enfant des accidents subis ou causés involontairement dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

-  Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous
-  Par téléphone au **0980 980 880**
-  Ou réalisez un devis, depuis **votre espace Harmonie&Moi**, rubrique «Découvrez nos offres»

Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !



L'offre Assurance Habitation Confort est une solution du **Groupe VYV** dont Harmonie Mutuelle est l'une des maisons fondatrices. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous couvrons les dommages subis par votre logement et vos biens garantis, protégeons vos responsabilités et celles des personnes assurées, et vous apportons des solutions d'assistance. Deux niveaux de garanties vous sont proposés afin de respecter vos besoins et votre budget.

Premier acteur mutualiste de santé en France, le **Groupe VYV** agit collectivement pour une santé accessible à tous. En proposant l'offre Assurance Habitation Confort, nous vous accompagnons dans un quotidien serein. Ainsi, le **Groupe VYV**, se mobilise chaque jour et sur l'ensemble du territoire, pour améliorer la vie de chacun en proposant des solutions concrètes, innovantes et solidaires.

Assureur des garanties : Wakam, entreprise immatriculée en France et régie par le Code des assurances – Numéro d'agrément : 4020259 – Numéro SIREN 562 117 085 et VYV Conseil, société de courtage immatriculée sous le numéro 07 022 821 au registre des intermédiaires en assurance – RCS Paris B 381 142 967
Distributeur : HARMONIE MUTUELLE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.